



## Passage 37,7h à 35h

Par **SNC**, le **25/10/2022** à **20:47**

Bonjour,

Mon conjoint voulait passer à une durée hebdomadaire de travail de 35h. Son entreprise l'a avisé qu'en plus de la suppression des RTT (que j'ai toujours compris comme visant à compenser le fait que nos contrats ne respectaient pas les 35h), son entreprise veut diminuer d'autant son salaire. C'est la double peine. Quelqu'un peut il m'expliquer la logique ? Il est actuellement à 37,7h de travail hebdomadaire.

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **25/10/2022** à **20:53**

Bonjour,

S'il y a diminution du temps de travail demandé et accepté par le salarié, il est normal qu'il y ait diminution du salaire...

Les jours RTT ne se justifient que lorsque la durée du travail est supérieure à 35 h...

Maintenant, il faudrait savoir sur quelle base le salarié était payé avant et combien il avait de jours RTT...